

DU 5 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le cinq octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> octobre 2015 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame Angélique ROBIN a été nommée secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – POIRIER – HERVE – SENO – DOUAIRE – GAINON – HUGUET – HUART – OLIVIER – BAUGE – ROBIN

Absents : BOURDIN – LE NUD (excusé)

-----

## 1. FONDS DE CONCOURS – VOIRIE 2016

En vue de la préparation des travaux 2016, la communauté de communes de Loire Longué sollicite les communes au titre des fonds de concours. Il est donc proposé de réaliser des travaux d'aménagement d'entrée de bourg et de sécurisation sur la route de Beaufort, entre la rue de la Louvarderie et la résidence Catherine de Médicis.

Un échange avec les services du Département ont permis l'élaboration d'une première réflexion, dont l'estimation des travaux s'élèverait à 75.000 euros HT et se décomposant comme suit :

- Bordures, cheminement et busage : 57.500 euros ;
- Enrobé : 12.500 euros ;
- Installation, signalisation et équipement : 5.000 euros ;

A ces travaux de voirie, il convient notamment d'ajouter et de faire chiffrer les éléments suivants :

- Maitrise d'œuvre et lever topographique ;
- Acquisition foncière, frais d'acte et bornage ;
- Extension d'éclairage public ;

## 2. 2015 – 84 SALLE DE SPORTS – FONDS DE CONCOURS COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que le projet de salle de sports à Mouliherne a été lancé par la communauté de communes de Loire-Longué : un bureau d'études a été retenu et a déjà proposé une esquisse de la future salle de sports. Il convient désormais d'affiner sa position, son contenu et de réaliser en parallèle des études de sols avant de procéder à la consultation des entreprises.

Pour ce faire, la communauté de communes a proposé un plan de financement, sur lequel il convient de statuer. Il est ainsi précisé que la commune s'engage sur une participation à hauteur de 250.000 euros HT du projet, répartie sur 3 budgets (2015, 2016 et 2017), dont 50.000 euros déjà votés au budget 2015.

**VU** l'article L.5214-16 V du code général des collectivités territoriales permettant le versement de fonds de concours entre les communautés de communes et les communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement,

**VU** les statuts de la communauté de communes Loire-Longué et notamment les dispositions incluant la commune de Mouliherne, comme l'une de ses communes membres,

**VU** le règlement d'attribution de fonds de concours, adopté par le conseil communautaire le 12 décembre 2013,

**VU** la délibération du conseil communautaire, en date du 11 juin 2015, validant les demandes de fonds de concours sollicitées par les communes pour 2015,

**CONSIDERANT** le courrier du Département de Maine-et-Loire du 1<sup>er</sup> juillet 2015 indiquant que ce dernier n'inscrira pas de crédits pour des opérations nouvelles dans le domaine des subventions d'équipements,  
**CONSIDERANT** que la communauté de communes de Loire-Longué sollicite un fonds de concours à hauteur 250.000 euros HT,  
**CONSIDERANT** que ce montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ,**

- **ACCEPTE** d'apporter un fonds de concours pour l'opération de création d'une salle multisports à Mouliherne ;
- **VALIDE** le plan de financement de la salle multisports ci-après annexé ;
- **DIT** qu'un acompte pourra être versé en cours de réalisation sur présentation des justificatifs des travaux réalisés ;
- **PRECISE** que le fonds de concours demandé est ventilé sur 3 budgets, à savoir 50.000 euros sur 2015, puis 100.000 euros sur 2016 et 2017 ;
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour signer les pièces relatives à cette demande de fonds de concours, et notamment la convention à signer avec la communauté de communes.

**3. 2015 – 85 SIEML – NOUVEAUX STATUTS ET DELEGUES**

A des fins de simplification et d'efficacité quant à la gouvernance et au fonctionnement du SIEML, ce dernier propose aux communes membres de statuer, notamment pour une nouvelle gouvernance, avec 54 délégués.  
**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-20, L.5212-8, L.5212-17 et L.5215-22,  
**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite loi MATPAM,  
**VU** la délibération du syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire (SIEML) du 16 juin 2015 approuvant la réforme de ses statuts,  
**VU** le rapport présenté en séance sur les nouveaux statuts,  
**Considérant** ces éléments,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** la réforme statutaire du SIEML ;
- **DESIGNE** Messieurs Rémy LOUVET (Titulaire) et Paul HERVE (Suppléant) pour représenter la commune de Mouliherne au SIEML ;

**4. 2015 – 86 ADMISSION DE CREANCES ETEINTES ET NON VALEURS**

Monsieur le Maire précise que la Trésorerie propose d'admettre en non-valeur des créances non recouvrées malgré les démarches engagées pour permettre le recouvrement, ainsi que des créances éteintes suite à des décisions de justice.  
**VU** les budgets de l'exercice 2015,  
**VU** l'instruction M14 et/ou M49 budgétaire et comptable,  
**Considérant** ces éléments,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (1 ABSTENTION, 12 POUR),**

- **DECIDE** d'admettre les créances éteintes (article 6541) indiquées ci-après :

Compte	Budget	Exercice	Montant	Total
6541	Assainissement	2010	38.63	100.72
		2009	62.09	
6541	Commune	2010	1347.62	1347.62

## 5. 2015 – 87 FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 - ASSAINISSEMENT

Afin de pouvoir régulariser la redevance 2014 pour l'Agence de l'Eau, il convient de procéder à un virement de crédit (une forte augmentation de la consommation d'eau en 2014 ayant engendré une hausse de la redevance due, les crédits initiaux ne sont pas suffisants). En outre, concernant les emprunts, les crédits (calcul erroné) ne sont pas non plus suffisants pour régulariser le dernier prélèvement de l'année, d'où un virement de crédit proposé.

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de réaliser cette décision modificative :

Dépenses	Fonctionnement	66111 / 66	- 100.00 euros
Recettes	Fonctionnement	706129 / 014	+ 100.00euros
Dépenses	Investissement	21562 / 21	- 4 000.00 euros
Recettes	Investissement	1641 / 16	+ 4 000.00 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer ces écritures sur le budget primitif 2015 ;

## 6. 2015 – 88 VENTE DE BOIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'entretenir certaines parcelles communales, notamment pour des raisons de sécurité. A cet effet, du bois doit être coupé, lequel étant des résineux et des peupliers. Il est donc proposé de valider l'appel d'offres pour le bois dit de travail.

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code forestier,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** la vente de bois de travail comme suit :
  - 14 grumes de résineux à 29 euros le m<sup>3</sup> à l'entreprise FLM ;
  - Les rondins de trituration à 5 euros le stère à l'entreprise FLM ;
- **PRECISE** que l'exploitation du bois devra être réalisée dans un délai de 6 mois ;

## 7. 2015 – 89 REFORME TERRITORIALE - MOTION

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 33 II,

**VU** le courrier du Préfet de Maine-et-Loire sollicitant l'avis du conseil municipal sur le projet proposé,

### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis défavorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet de Maine-et-Loire ;
- **SOUHAITE** maintenir la communauté de communes de Loire-Longué en l'état ;

## 8. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Bâtiment** – Il est convenu que la commission Bâtiment fasse un contrôle régulier du matériel dans la salle des loisirs et à la Louisière. Dans le cas de matériel cassé ou absent (lors d'état des lieux), le signaler aussitôt en Mairie) ;
- **Communauté de communes** – Il est convenu de proposer à la communauté de communes un représentant de la commune pour suivre le projet de la piscine couverte de Longué et affiner les besoins pour la communes : Me Danie OLIVIER est nommée référente ;
- **Inauguration de la fontaine** – en hommage à Maurice GILLES, il est donc prévu d'inaugurer la fontaine le 24 octobre prochain. Pour ce faire, il convient de vérifier le protocole et il est proposé d'installer un barnum sur la route, laquelle sera interdite à la circulation ;
- **Cloche** – Il est convenu de prendre contact avec l'association des cloches et horloges d'Europe (CECH) pour conseil au sujet de la réparation de la cloche ;
- **Eglise** – Des devis sont en cours pour réparer au plus vite les infiltrations d'eau sur la toiture, laquelle devra faire l'objet d'un programme sur plusieurs années pour une prise en charge plus globale ;
- **Signalétique** – M. Huart fait actuellement le tour de la commune pour faire état de l'art quant aux panneaux de signalisation ;
- **GRH** – Suite à la venue d'un syndicat du personnel, il est convenu d'avoir des échanges plus réguliers ;
- **Elections** – il est prévu lors du prochain Conseil municipal de fixer les permanences pour les prochaines élections régionales (6 et 13 décembre) ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 22h15...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

<b>LOUVET</b>	<b>MIGNOT</b>	<b>CANTIN</b>	<b>BOURDIN</b>	<b>HERVE</b>
<b>GAIGNON</b>	<b>SENO</b>	<b>POIRIER</b>	<b>HUART</b>	<b>BAUGE</b>
<b>DOUAIRE</b>	<b>ROBIN</b>	<b>HUGUET</b>	<b>OLIVIER</b>	<b>LE NUD</b>